

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE DES ENFANTS NES EN 2019 POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2022

1. Inscription en Mairie

Les enfants doivent être inscrits en mairie dans un premier temps.

- Pièces à fournir : le livret de famille,
le carnet de santé de l'enfant
et un justificatif de domicile.

2. Admission à l'Ecole Maternelle

L'admission à l'école se fera ensuite. Vous pouvez dès maintenant prendre rendez-vous auprès de la directrice de l'école maternelle Madame VINCENT.

Pour cette admission, merci de vous munir :

- de votre livret de famille
- du carnet de santé de l'enfant

La présence de l'enfant est souhaitée lors de cet entretien.

Pour prendre rendez-vous ou pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'école maternelle, au **01 30 95 45 76**, le vendredi toute la journée, et les autres jours de 8h30 à 9h, de 12h15 à 13h et de 16h30 à 17h30.

(Dans tous les cas, vous pouvez laisser un message avec vos coordonnées et la directrice vous rappellera)